

A&I
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 84 BOULEVARD MASSENA 75013 PARIS
978 755 668 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIX,
LE VINGT-HUIT DECEMBRE
A 15 HEURES

Les associés de la société A&I, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros dont le siège social est au 84 Boulevard Masséna 75013 Paris, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur AO Hongyu, né le 13/09/1980 à NEI MONGOL en CHINE, de nationalité chinoise, demeurant au 29 Boulevard Antoine Giroust 77600 Bussy-Saint-Georges,

Monsieur JIANG Zhaoyang, né le 31/10/1970 à LAIYANG en CHINE, de nationalité chinoise, demeurant au 47 Avenue du Progrès 94400 Vitry-sur-Seine,

L'assemblée générale extraordinaire, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur AO Hongyu, préside la séance.

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR

- Changement de la date de clôture du premier exercice social ;
- Démission de Monsieur AO Hongyu de ses fonctions de gérant ;
- Nomination de Monsieur JIANG Zhaoyang en qualité de gérant, en remplacement du gérant démissionnaire ;
- Adoption de nouveaux statuts ;
- Pouvoirs.

**PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DU
PREMIER EXERCICE SOCIAL**

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide de changer la date de clôture du premier exercice social du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Après lecture et discussion de l'ordre du jour, le président met aux voix la résolution proposée à l'assemblée générale :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION DE MONSIEUR AO HONGYU DE SES
FONCTIONS DE GERANT**

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur AO Hongyu de ses fonctions de gérant, à effet immédiat dès la réalisation de la cession de parts sociales intervenue à l'instant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR JIANG ZHAOYANG
EN QUALITE DE GERANT, EN REMPLACEMENT DU GERANT
DEMISSIONNAIRE**

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur AO Hongyu, à effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur JIANG Zhaoyang, de nationalité chinoise, né le 31 octobre 1970 à Laiyang (Chine), demeurant au 47 Avenue du Progrès 94400 Vitry-sur-Seine.

Le nouveau gérant ainsi nommé exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations statutaires. Il a fait savoir par avant qu'il acceptait ces fonctions en qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : ADDOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

La collectivité d'associés décide d'adopter de nouveaux statuts, traduisant le changement de la date du premier exercice social ainsi que le changement de gérant. Il adopte, article par article, puis globalement, les nouveaux statuts qu'il paraphe et signe concomitamment aux présentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS

La collectivité d'associés confère tous pouvoirs au gérant de la société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises en conséquence des décisions qui précèdent, directement ou par tout mandataire de son choix, avec faculté de subdélégation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé à 16 heures et aucun des participants ne demandant la parole.

L'assemblée générale donne tout pouvoir à Monsieur JIANG Zhaoyang, qu'elle se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et tous les associés présents.

A PARIS

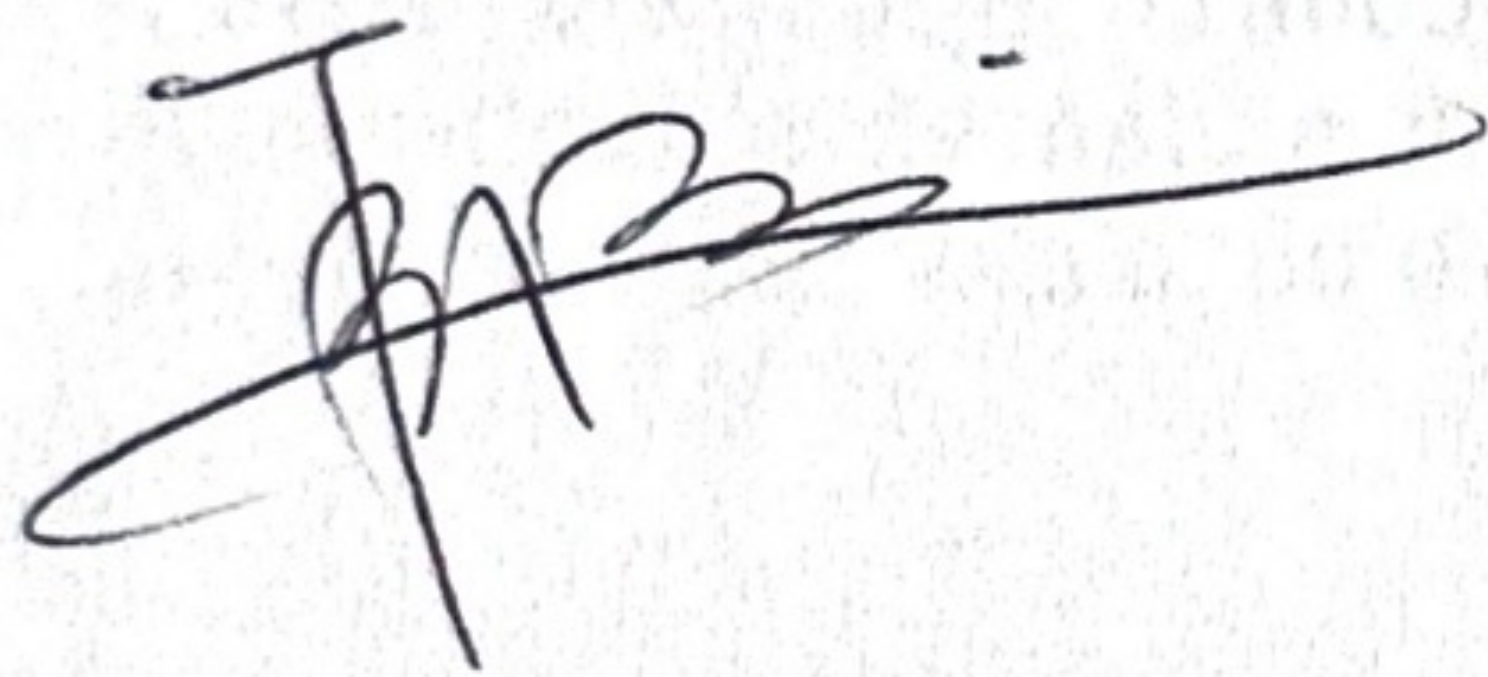
Le 28 DECEMBRE 2023

En autant d'exemplaires requis par la loi

Signature des intervenants :

POUR LES ASSOCIES :

Monsieur AO Hongyu



Monsieur JIANG Zhaoyang



POUR LE NOUVEAU GERANT

Monsieur JIANG Zhaoyang

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

